

**Mairie de PAILLET**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du vendredi 15 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril 2022 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

**Présents :**

Mmes, Castet, Deschamps, Hurmic, Prévot,  
MM. Gauthier, Hougas, Reynaud, Pénot,

**Absents :**

Monsieur Deymier

**Procuration (s)**

Madame Castaing à Monsieur Gauthier  
Monsieur Suze à Monsieur Gauthier  
Monsieur Bourron à Monsieur Reynaud

**Secrétaire de séance :** D.Prévot

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Compte de gestion de la commune 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'impositions
- Vote des subventions
- Vote du budget primitif 2022
- Crédit épaveuse
- Don UKRAINE
- Retour des commissions communales et intercommunales
- Informations et questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande si tous les membres du conseil municipal ont lu le compte rendu du 11 mars 2022 et s'il y a des remarques.

**Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2022**

Pour : 11 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

Procès-verbal approuvé

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2021**

Madame CASTET, adjointe aux finances présente le compte de gestion 2021 retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre les documents du compte de gestion et celui du compte administratif.

Les résultats de 2021 sont décomposés de la façon suivante :

### **Section Fonctionnement**

- dépenses : 772 377,36 €
- recettes : 953 599,70 €

Excédent d'exploitation de clôture : 181 222,34 €

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 65 102,62 €

**Résultat cumulé : 246 324,96 €**

### **Section Investissement**

- dépenses : 402 500,67 €
- recettes : 446 011,91 €

Excédent d'investissement 2020 reporté : -127 219,77 €

**Résultat cumulé : -83 708,53 €**

**Résultat de clôture cumulé (fonctionnement et investissement) : excédent de 162 616,4**

Vote pour l'approbation du compte de gestion 2021 – budget commune

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstentions : 0

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire quitte la salle ne pouvant pas participer au vote

Madame CASTET présente le compte administratif 2021, à savoir :

### **Section fonctionnement**

- Dépenses : 772 377,36 €
- Recettes : 953 599,70 €

Excédent d'exploitation de clôture : 181 222,24 €

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 65 102,62 €

**Résultat cumulé : 246 324,96 €**

### **Section investissement**

- Dépenses : 402 500,67 €
- Recettes : 446 011,91 €

Excédent d'investissement de clôture : 43 511,24 €  
Résultat cumulé : -83 708,53 €  
Reste dépenses à réaliser 2021 à reporter en 2022 : 12 176,26 €

**Résultat cumulé) : - 95 884,79 €**  
(Fonctionnement, investissement et reste à réaliser

### Vote pour l'approbation du compte administratif 2021

Pour : 8 voix  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Madame Castet indique qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats 2021, issus du compte administratif.

#### **Section de fonctionnement : résultat à affecter :**

Résultat de l'exercice : +181 222,34 €  
Excédent antérieur reporté : 65 102,62 €  
Déficit antérieur reporté : 0,00 €

**Résultat de clôture à affecter : (A1) excédent : +246 324,96 €**

#### **Section d'investissement : Besoin réel de financement**

- Résultat de l'exercice : +43 511,24 €
- Résultat antérieur reporté à la section d'investissement:: -127 219,77 €

**Résultat comptable cumulé (ligne D001 ou R001 du budget N+1 : -83 708,53 €**

Reste à réaliser en dépenses (engagées non mandatées) : 12 176,26 €

**(B) Besoin (-) réel financement : 95 884,79 €**

#### **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

##### **Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section investissement (recette budgétaire au compte 1068) : **95 884,79 €**

En dotation complémentaire de réserve (réserve budgétaire au compte 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110) – ligne R 002 du budget N+1 : **150 440,17 €**

**Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur** (recette non budgétaire au compte 119) – ligne D 002 du budget N+1

## Transcription budgétaire

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	<b>R002 : 150 440,1 €</b>	<b>D001 :solde d'exécution N-1 : 83 708,53 €</b>	R001 : solde d'exécution N-1  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : <b>95 884,79 €</b>

Les membres du conseil municipal approuvent l'affectation du résultat proposé

### Vote pour l'approbation de l'affectation des résultats

Pour : 11 voix  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes, à savoir :

Taxe foncière bâti (BTF) : 38,84%  
Taxe foncière non bâti –(TFNB) : 107,66%

### Vote pour l'approbation des taux d'imposition 2022 :

Pour : 11 voix  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Les associations ont adressé une demande de subvention pour leur projet 2022. Les membres du conseil municipal décident d'attribuer aux associations les montants suivants

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDEE 2022
Anciens combattants	350,00 €
Avenir pailleton	2 500,00 €
Club Bouquet d'automne	400,00 €
La cabane des loupiots	300,00 €
Comité Action Culturelle bibliothèque	400,00 €
Fatal compagnie	200,00 €
Foyer rural	900,00 €
Gymnastique pailletonne	350,00 €
Jeunes sapeurs pompiers	100,00 €
Musikolor	600,00 €
Société de chasse	200,00 €
Tennis club artolie	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 600,00 €</b>

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Madame Castet présente le budget primitif prévisionnel pour 2022.

- Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 043 394,00 €
- Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 517 775,16 €

### Vote pour le budget primitif prévisionnel

Pour : 11 voix  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## **CREDIT EPAREUSE**

Le projet d'achat d'une épareuse s'élève à 32 520,00 € TTC (27 100,00 € HT). L'ancien matériel est repris pour un montant de 4 800,00 €,  
Le coût sera donc de 27 720,00 €.

Monsieur le Maire expose la proposition de financement, soit :

Un emprunt crédit concessionnaire/vendeur de 27 100,00 € auprès du Crédit Agricole  
durée : 5 ans,.

Le taux d'intérêt est de 0,620%

L'autofinancement est de 620,00 €

Total de 27 720,00 €

Périodicité : annuelle

Montant des échéances : 5 522,00 € La première échéance est prévue en avril 2023.

Les membres du conseil municipal :

- approuvent l'achat et le financement
- autorisent monsieur le Maire à solliciter auprès du crédit agricole un prêt à moyen terme de 27 100,00 €
- donnent toutes les délégations utiles à monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation de l'achat, de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'emprunteur.

### Vote pour crédit épareuse

Pour : 11 voix  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## **DON POUR L'UKRAINE**

Les membres du conseil municipal proposent une subvention de 1 000,00 €. Cette subvention sera remise à une association, le Secours Populaire, qui le remettra à des antennes sur place

### Vote pour don à l'Ukraine

Pour : 11 voix  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## **RETOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES**

La commission de communication aura lieu le 5 mai 2022 à 18h30

La commission enfance/jeunesse à la CDC : présentation du budget 2022. Les élus souhaiteraient s'investir davantage car pour le moment ne font qu'écouter.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le restaurant « lac de Laromet » est fermé pour 2022. Il y aura peut-être un Food truck

Les poubelles augmentent de 11% en 2022

Grande Rue et rue de l'Ancienne Poste : des voitures sont en stationnement gênent le camion benne. Une réunion par rue et avec le semoctom est à prévoir pour trouver une solution.

Hameau du château :

Proposition d'un tri sélectif à l'entrée des résidences à étage.

Les arbres au bord de la D10 sont gênants : ils sont implantés sur le terrain communal : prévoir une rencontre avec le syndic et l'ensemble des propriétaires pour trouver une solution

Projet maison de santé.

Le centre routier départemental confirme la faisabilité technique concernant l'accès à la maison de santé et donne un avis favorable.

Le médecin et la pharmacienne seront reçues par monsieur le Maire pour la présentation du projet.

Travaux voirie

La route du Cap Horn : le revêtement doit être fait la semaine prochaine.

Allée du Bord de l'Eau : la route doit être refaite à partir du mois de mai 2022. Le montant des travaux est estimé à 21 846,00 €. Une réunion est prévue fin avril

La CDC arrête les travaux de voirie. Aucun investissement prévu en 2022

Suspension du processus des attributions de compensation suite au recours de la ville de Barsac

Pont de Camporo : nous avons reçu un 1er devis pour les travaux du pont dont le montant est de 117 000,00€ . Dossier à suivre.

Relais téléphonique : suite à la demande, il y a 4 ans, un contact est pris par TDF qui propose de l'installer près du réservoir d'eau.

Une pièce de théâtre est proposée aux pailletons le 19 novembre 2022: La commune prête la salle. La Cie s'occupe du montage et démontage. Ils proposent de présenter un autre spectacle début 2023

Fin de la séance : 20 h 15